

Contrôles techniques

La DRIRE est chargée de réaliser les contrôles techniques réglementaires de sécurité : des véhicules, des équipements sous pression et des canalisations afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Elle est aussi chargée des opérations de métrologie légale afin d'assurer la loyauté des transactions commerciales et la protection des consommateurs.

Pour cela, elle réalise :

- la réception des véhicules neufs ou modifiés, l'identification de véhicules importés, la délivrance de certificats d'agrément pour les véhicules de transport de matières dangereuses (TMD), les attestations d'aménagement pour les véhicules de transport en commun de personnes (TCP) et les autorisations de circulation pour les véhicules de dépannage,
- l'agrément et le suivi des centres de contrôles techniques et des contrôleurs des véhicules légers et lourds,
- la surveillance des organismes de contrôle des équipements sous pression et des canalisations, des matériels en service et la surveillance des appareils mis sur le marché et fabriqués selon les dispositions des directives européennes applicables,
- le contrôle des instruments de mesure neufs ou réparés et des instruments en service, ainsi que la surveillance du marché pour les instruments fabriqués selon les dispositions des directives européennes applicables. Elle délivre des agréments et assure la surveillance des organismes agréés qui réalisent le contrôle périodique des instruments de mesure.

Bilan 2008

► Sécurité des équipements sous pression

- Le contrôle relatif à l'exploitation des équipements sous pression (ESP) en service est confié à trois organismes habilités au niveau national (Bureau VERITAS, GAPAVE et ASAP) : la DRIRE a assuré **la surveillance de ces organismes** : 4 visites dans leurs locaux (avec un contrôle organisationnel et un contrôle de dossiers) et 10 visites de supervision de contrôleurs sur site.
- La DRIRE a aussi assuré **la surveillance du parc d'équipements sous pression en exploitation** dans 2 entreprises.
- La DRIRE a fait aboutir la régularisation des équipements sous pression en situation irrégulière.

Le service d'inspection des équipements sous pression commun aux 2 sociétés Rhodia et Danisco à Melle (79), qui a été reconnu par la DRIRE en 2006, a fait l'objet de 2 visites approfondies en 2008.

► Sécurité des canalisations

Au titre du nouveau règlement de sécurité des canalisations de transport de gaz, les premières études de sécurité présentées par les opérateurs de transport de gaz et d'hydrocarbures ont été examinées (GRT gaz, Picoty, SDLP).

— *A la suite des graves accidents survenus en fin d'année 2007 (Bondy, Niort, Noisy Le Sec), les services de la DRIRE ont conduit en continu une campagne de vérifications des chantiers de travaux publics à proximité des canalisations de distribution du gaz (opération coup de poing nationale). En parallèle, des réunions d'informations avec les acteurs locaux et régionaux ont été organisées, une plaquette de communication a été réalisée et un communiqué de presse a été diffusé. Le bilan national de cette campagne a donné lieu à la refonte de la réglementation sur les procédures de déclaration de travaux à proximité des canalisations.*

Les enjeux de maîtrise de l'urbanisation à proximité des canalisations de transport ont donné lieu à une présentation aux autres services de l'Etat (DDE, DIREN).



Chantier de rénovation d'une canalisation de gaz

Chiffres clés

► Equipements sous pression

- **Surveillance des organismes**
 - 4 revues de contrat
 - 4 visites de surveillance en agence
 - 10 visites de supervision de contrôleurs
 - 21 remarques émises

- **Surveillance du parc et du marché**
 - 120 enregistrements de déclarations de mise en service
 - 2 visites d'entreprises
 - 10 dérogations accordées

► Canalisations de gaz

- 10 dossiers nouvelles canalisations de transport
- 4 revues de contrat avec les opérateurs
- 43 inspections de chantiers distribution (14 inopinées et 29 réactives)
- 8 études de sécurité examinées

Contrôles techniques



Contrôle d'un pont bascule

La DRIRE réalise la surveillance du parc d'instruments de mesure utilisés pour les transactions commerciales. Dans ce cadre, elle a participé à une **opération de contrôle nationale, dite coup de poing, de bascules utilisées pour facturer au poids.**

Cette opération a duré 2 semaines en octobre 2008. Environ 200 bascules de 116 sites industriels ont été contrôlées. Ces 10 % des 200 instruments contrôlés ont été jugés non conformes. Les détenteurs sont tous des professionnels qui facturent au poids des marchandises en quantité importante : coopératives agricoles, négociants en céréales, minoteries, marchés de gros, abattoirs, carriers, récupérateurs de ferraille et de déchets, transporteurs de courrier et colis. —>

► Contrôle des instruments de mesure

- La DRIRE a réalisé en 2008 la **surveillance des 110 organismes agréés** intervenant en Poitou-Charentes (dont 67 ont leur siège ou une agence en Poitou-Charentes) : **115** visites de supervision inopinées sur site et **31** visites de surveillance approfondies dans les locaux des organismes ont été réalisées. Ces visites ont donné lieu à des remarques qui ont été prises en compte par les organismes. De plus 6 audits de suivi et 2 audits de renouvellement d'agrément ont été effectués.
- La nouvelle réglementation sur le contrôle en service des **compteurs d'eau** a nécessité l'envoi d'un courrier d'information, à tous les distributeurs d'eau potable de la région sur leurs obligations.
- En l'absence d'organisme désigné pour la vérification primitive d'instruments de pesage neufs (balances), la DRIRE a effectué **64** vérifications, principalement chez un fabricant d'instruments de pesage dans le milieu médical (pèse-personnes...).

► Contrôle technique des véhicules

- La DRIRE a animé en 2008 le **pôle de compétence interrégional métrologie** pour les 4 DRIRE du Sud Ouest (Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes) en organisant des journées de formation et en élaborant des guides de visites de supervision mis à disposition des agents.
- La DRIRE a procédé à l'agrément ou à la modification de l'agrément de **46** centres et de **115** contrôleurs, par délégation des 4 préfets de département.
- Elle a aussi assuré la **surveillance de ces centres** en réalisant : **48** visites des centres de contrôles de véhicules légers (2 sanctions), **10** visites de centres de contrôle de véhicules lourds, **293** visites de supervision des contrôleurs (3 sanctions).
- Elle a réalisé des **réceptions de véhicules de particuliers**, modifiés ou transformés et délivré des attestations d'identification de véhicules importés, en respectant les délais affichés de 15 jours.
- Elle a aussi réalisé l'instruction de **68** demandes de **réceptions par type de véhicules** construits en Poitou-Charentes

► Instruments de mesure

• Surveillance des organismes

- 110 organismes agréés
- 8 audits d'organismes agréés
- 31 visites de surveillance approfondie
- 115 visites de supervision de vérificateurs
- 193 remarques émises
- 74 avertissements

• Surveillance du parc d'instruments en service

- (y compris une opération coup de poing)
- 2684 instruments contrôlés
- 250 avertissements
- 14 procès-verbaux

Priorités 2009

Le contrôle de la fabrication de véhicules et citernes de transports de matières dangereuses est une activité importante en Poitou-Charentes du fait de la présence de 2 constructeurs (Citergaz et Lafon technologies) et d'une société espagnole (Parcisa) qui fait réaliser ses réceptions dans la région. La DRIRE a réalisé la réception de 18 véhicules neufs et surveillé les 3 organismes agréés qui réalisent les contrôles de conformité des citernes. La DRIRE a réalisé les réceptions complexes avec citerne Citergaz.



Citerne Citergaz sur camion

• Véhicules

- Continuer à assurer les délivrances de certificats, d'attestations ou de réceptions de véhicules dans les délais affichés.
- Assurer l'instruction des demandes d'agrément et le suivi des centres de contrôle de véhicules légers et lourds, notamment mettre en œuvre le nouveau dispositif de sanctions pénales.
- Accompagner les constructeurs et carrossiers face aux échéances sur les réceptions européennes.
- Renforcer l'harmonisation des pratiques entre les agents de la DRIRE pour le traitement des dossiers.

• Equipements sous pression

- Assurer la surveillance des organismes nationaux habilités qui réalisent la requalification périodique des ESP.
- Développer la surveillance du parc des appareils détenus dans les entreprises : une action expérimentale de renforcement de cette surveillance sera menée en 2009.
- Participer aux opérations coup de poing nationales.
- Faire régulariser les équipements en situation irrégulière.
- Suivre l'activité du SIR (Service d'Inspection Reconnu) de Rhodia et Danisco à Melle (Deux-Sèvres).

• Canalisations

- Mettre en œuvre la nouvelle réglementation sur la sécurité des canalisations (examen des études de sécurité, porters à connaissance des collectivités locales).
- Mettre en œuvre des actions de surveillance des canalisations de distributions, par notamment des visites de chantiers, et organiser des réunions d'information et de sensibilisation des différents acteurs (maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage).
- Suivre les endommagements de canalisations.

• Métrologie légale

- Assurer la surveillance des organismes intervenant en métrologie légale : organismes agréés qui réalisent le contrôle périodique des instruments de mesure, fabricants, réparateurs et installateurs.
- Développer la surveillance du parc des instruments en service en participant aux opérations coup de poing nationales.
- Instruire les dossiers de demande d'agrément.
- Réaliser les vérifications primitives des instruments pour lesquelles il n'y a pas d'organismes désignés.
- Piloter le pôle de compétence interrégional Sud Ouest.

► Véhicules

• Surveillance des CCVL

177 centres de contrôle de véhicules légers
48 visites de surveillance
2 sanctions administratives

• Surveillance des CCVPL

16 centres de contrôle de véhicules lourds
10 visites de surveillance
293 visites de supervision de contrôleurs
3 sanctions administratives

• Réceptions de véhicules neufs ou modifiés

318 identifications de véhicules importés
142 certificats de conformité
1366 réceptions à titre isolé
22 réceptions complexes
68 réceptions par type